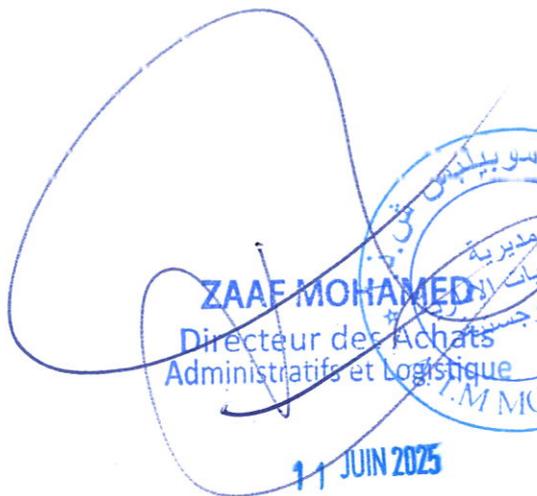


Déclaration d'infructuosité

Conformément au règlement interne des marchés en vigueur, ATM Mobilis informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis de consultation N° 15/ATM/DG/DVALP/DAAL/2025 portant sur « l'acquisition des pièces de rechange nécessaires à la réparation et à la maintenance de la flotte véhicules d'ATM Mobilis », paru sur le site safqatic en date du 15/05/2025, qu'à l'issue des travaux de la commission d'évaluation des offres, la consultation en question est déclarée infructueuse.


ZAAF MOHAMED
Directeur des Achats
Administratifs et Logistique

11 JUIN 2025